



# CIR

Le **Crédit d'Impôt Recherche** est une mesure qui permet de récupérer 30% des dépenses R&D

## Qu'est-ce que c'est ?

### Les projets éligibles

Les activités R&D : recherche fondamentale, recherche appliquée et développement expérimental

### Les dépenses éligibles

Les dépenses personnels, de fonctionnement (forfait), relatives aux brevets, normalisation, veille technologique, les dotations aux amortissements, les opérations confiées à des sous-traitants

## Notre méthode de travail

### Sélectionner

Analyser et identifier les projets R&D

### Valoriser

Identifier les ressources et valoriser les dépenses R&D

### Sécuriser

Collecter les éléments, rédiger une synthèse et monter un dossier justificatif

### Suivre

Suivi du dossier et assistance en cas de contrôle fiscal

## Le Crédit d'Impôt Innovation

Le CII ou Crédit d'Impôt Innovation est le petit frère du CIR mais pour les activités innovantes